Réseau forêt - bois - matériaux
Témiscouata

AVIS SUR LA PROPOSITION DE TERRITOIRES D'INTÉRÊT POUR LA CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA FORÊT PUBLIQUE DU BAS-SAINT-LAURENT

MÉMOIRE PRÉSENTÉ LORS DE LA SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE ANIMÉE PAR LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E) DU BAS-SAINT-LAURENT et LA COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATUELLES ET LE TERRITOIRE

SAINT-PASCAL-DE-KAMOURASKA

9 mai 2013

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que nous présentons à la Conférence régionale des Élu(e)s du Bas-Saint-Laurent l'avis du Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata sur la proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées dans le Bas-Saint-Laurent.

Le Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata est un organisme sans but lucratif mis en place en 2012 pour accompagner l'industrie forestière de la MRC de Témiscouata dans son développement. Il regroupe la majorité de l'industrie forestière et tous les organismes socioéconomiques de cette région. Ses membres sont actifs dans l'aménagement forestier, les pâtes et papier, le bois d'œuvre de première transformation ainsi que dans la deuxième transformation du bois. L'ébénisterie, le bois d'ingénierie, l'acériculture, les services comme l'ingénierie et les services comptables et la maison usinée comptent au rang des membres actifs du réseau.

Le Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata tout en appuyant la modernisation et l'amélioration de la productivité de ses membres intervient directement dans le développement des nouvelles filières que sont la bioénergie, les nouveaux produits de bois d'ingénierie et dans ce qu'il convient d'appeler la nouvelle bioéconomie. Le développement de l'expertise dans la commercialisation des produits du bois constitue un de ses dossiers prioritaires.

1- Mise en contexte

Le Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata voie d'un œil favorable la création de nouvelles aires protégées en forêt publique dans le Bas-Saint-Laurent pour pallier aux carences régionales dans la représentation des écosystèmes et des habitats fauniques et pour préserver la biodiversité naturelle. Nous sommes toutefois préoccupés par les impacts potentiels sur l'emploi et sur l'activité économique d'une telle initiative.

Nous comprenons que l'exercice en cours vise à rapprocher le plus possible, et d'ici à 2015, le Bas-Saint-Laurent de la cible de 12 % d'aires protégées identifiée par le gouvernement du Québec dans ses orientations stratégiques en matière de préservation de territoires destinés à préserver la biodiversité. Le fait que presque 50% de la forêt du Bas-Saint-Laurent soit de propriétés privées et que la vision sur la superficie minimale d'une aire protégée peut diverger d'un personne à l'autre complexifie la démarche

Nous sommes aussi surpris de constater que la démarche ne se fait pas en partenariat avec les autres partenaires de la province naturelle des Appalaches pour bonifier la représentativité des écosystèmes et des habitats.

Nous trouvons malheureux qu'une stratégie sylvicole adéquate destinée à compenser les pertes de possibilité forestière résultantes de la création de nouvelles aires protégées en forêt publique n'accompagne pas la présente consultation. Cela nous préoccupe d'autant plus que nous n'avons pas trouvé dans le document soumis à cette consultation qu'une telle préoccupation sera incluse dans le futur mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le sujet.

Il n'est pas non plus fait mention dans le document de consultation de pistes d'encadrement pour assurer les frais de gestion, les frais d'accès et de développement des futures aires protégées.

Nous comprenons que la présente consultation porte sur la < proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Lauren en territoire publique, que la forêt privée, le territoire agricole, le littoral et le fleuve sont exclus de cette consultation et que la présente consultation reste limitée aux aspects généraux (pertinence, taille, forme, statut, etc.)>.

Nous nous permettrons cependant dans les prochains paragraphes de vous présenter des propositions susceptibles de supporter un cheminement harmonieux pour la création de nouvelles aires protégées au Bas-Saint-Laurent

2- La représentativité des territoires d'intérêts en forêt publique dans le Bas-Saint-Laurent:

Le travail du comité technique mandaté par la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) pour identifier une proposition de territoires d'intérêt en forêt publique nous semble remarquable. Les territoires d'intérêt proposés devraient permettre de combler les carences au niveau des écosystèmes et des habitats ainsi que rencontrer les cibles identifiées dans le certificat de la Forest Stewardship Council (FSC)

Nous ne sommes pas en mesure de commenter sur la pertinence, la taille et la forme des territoires d'intérêts. Nous nous en remettons aux experts du comité technique. Il serait toutefois opportun que certaines aires protégées aient un statut permettant une certaine forme d'aménagement forestier et de récolte forestière. Ne serait-ce que pour réduire l'impact sur les emplois et sur les retombées économiques.

Nous tenons toutefois à vous faire remarquer que l'utilisation du territoire de la rivière Noire comme territoire alternatif à celui du lac de l'Est augmenterait de façon disproportionnée les superficies en aires protégées dans la MRC de Témiscouata. Cette situation provient bien entendu de la création du Parc national du Lac-Témiscouata.

Le Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata propose que:

> Les superficies des aires protégées retenues dans chaque unité d'aménagement forestier soient relativement équivalentes en pourcentage d'une unité d'aménagement forestier à une autre.

Il en soit de même pour le pourcentage d'aires protégées présentes sur le territoire d'une MRC par rapport à une autre.

Certaines aires protégées aient un statut permettant l'aménagement forestier et la récolte forestière.

3- Les impacts économiques

Le document de consultation mentionne que la création de nouvelles aires protégées réduirait de 5,2 à 5,6% la possibilité forestière. Toujours selon le même document, la perte d'emploi direct serait de l'ordre de 58 à 91. Tout aussi important, le document mentionne que les territoires d'intérêt génèrent des retombées économiques directes de l'ordre de 7,6 à 9,8 millions $.

Le Bas-Saint-Laurent peut difficilement se permettre de perdre ces emplois et ces retombées économiques. Une diminution additionnelle des garanties d'approvisionnement après deux séquences de réduction qui ont vu les garanties d'approvisionnement de l'industrie forestière réduite de quelques 57% pourrait avoir des conséquences dramatiques.

L'expertise actuelle en matière d'aménagement forestier dans le Bas-Saint-Laurent permet de structurer une intensification de l'aménagement forestier pour combler toute perte de superficies productives réservées à la production de matière ligneuse.

Les augmentations de la possibilité forestière pendant la période 2013-2018 résultants des investissements passés dans l'aménagement forestier ne devraient pas être utilisées pour compenser les pertes de possibilités forestières engendrées par la création ou l'agrandissement de nouvelles aires protégées. Ces investissements ont été consentis dans le passé pour soutenir et développer le secteur du Bas-Saint-Laurent.

Le Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata propose que :

La création de nouvelles aires protégées soit accompagnée par une stratégie d'intensification de l'aménagement forestier sur les superficies réservées à la production de matière ligneuse de façon à annuler les impacts négatifs sur l'emploi et sur les retombées économiques de la transformation du bois.

Toute augmentation éventuelle de la possibilité forestière au Bas-Saint-Laurent pour la période 2013-2018 soit utilisée pour compenser les pertes d'approvisionnements de l'industrie forestière du Bas-Saint-Laurent au cours des dernières années.

4- La stratégie derrière la création de nouvelles aires protégées :

Il faut se garder de faire porter par la forêt publique du Bas-Saint-Laurent un pourcentage disproportionné des aires protégées nécessaires à la protection et au maintien de la biodiversité biologique dans notre région. La forêt privée compte après tout pour environ 50% du territoire forestier bas-laurentien.

Nous sommes aussi préoccupés par le fait que la superficie des territoires d'intérêts proposés exigera probablement un autre effort de création d'aires protégées pour atteindre la cible provinciale si la forêt privée n'est pas mise prise en compte.

La forêt privée doit être mise à contribution. Les propriétaires privées doivent être sensibilisés à l'importance de participer à l'effort de protéger les milieux les écosystèmes et les habitats. **I**l existe de nombreux incitatifs financiers pour encourager des initiatives privées en matière d'aires protégées.

Nous pensons aussi qu'un dialogue doit s'engager avec nos partenaires de la province naturelle des Appalaches pour bonifier et optimiser les réseaux des aires protégées. Les unités d'aménagement forestier 11-52 (21,3 % en aires protégées) et 12-51 (14,1% en aires protégées) dépassent déjà les objectifs du gouvernement du Québec en matière d'aires protégés. Nous comprenons qu'une aire comme le Parc nationale du Lac-Témiscouata peut surreprésenter certains écosystèmes ou habitats. Nous pensons qu'un partenariat avec d'autres régions des Appalaches permettrait de mettre davantage à profit ces aires déjà protégées.

Le Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata propose que :

Les terres privées soient mises à contribution pour atteindre d'ici à 2015 l'objectif provincial en aires protégées dans le Bas-Saint-Laurent.

Des nouvelles mesures incitatives et financières soient développées pour encourager la protection volontaire des écosystèmes et des habitats en forêt privée.

Que certaines superficies déjà exclues des superficies destinées à la production forestière, comme les refuges biologiques à titre d'exemple, soient prises en considération dans la création d'aires protégées.

Qu'un dialogue soit initié avec les autres partenaires de la province naturelle des Appalaches pour diminuer les impacts résultants de la création de nouvelles aires protégées au Bas-Saint-Laurent et pour bonifier la représentativité des écosystèmes forestiers et des habitats faunique.

5- L'environnement entourant le succès d'un réseau d'aires protégées :

Il est important d'accroître la connaissance sur les écosystèmes et les espèces.

Les aires protégées ont pour objectifs, en plus de contribuer à la protection de la biodiversité, de favoriser la conservation, le tourisme, le loisir de plein air, l'éducation en milieu naturelle, la sensibilisation à l'environnement et dans certains cas le maintien des bénéfices financiers comme l'aménagement forestier.

Pour ce faire, il faut assurer une structure de gestion et un cadre financier adéquat d'autant plus que l'absence probable d'aménagement forestier sur la majorité des aires protégées transférera de l'industrie forestière aux autres utilisateurs le fardeau financier d'entretenir le réseau routier

Le Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata propose que :

Les budgets nécessaires à la gestion et à l'acquisition de connaissances accompagnent la création de nouvelles aires protégées.

Une structure de financement du réseau routier à l'intérieur des aires protégées soit mise en place

6- La conclusion :

Les superficies en forêt publique consacrées exclusivement à la production forestière dans le Bas-Saint-Laurent comptent pour environ 63% de superficie totale. En majorant d'environ 6% la superficie des aires protégées sur ce territoire, c'est de plus de 7% que nous amputons les superficies dédiés aujourd'hui à la production forestière. Ce n'est pas rien quand nous prenons en considération la diminution de 57% de la possibilité forestière depuis 10 ans.

C'est pourquoi nous vous suggérons des actions susceptibles de réduire l'impact sur les emplois et sur les retombées économiques :

- La mise en place d'un programme d'intensification de l'aménagement forestier pour compenser les pertes de superficie productive
- La mise à contribution de la forêt privée
- La mise en place d'un dialogue avec nos partenaires de la province naturelle des Appalaches.
- Une distribution raisonnable des aires protégées par unité d'aménagement forestier et par MRC

En matière de financement, nous proposons que les budgets nécessaires à la gestion et au développement de chaque nouvelle aire protégée en accompagnent la création. Nous proposons aussi que de nouveaux incitatifs financiers soient mis en place pour supporter la création d'aires protégées en forêt privée.

Le Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata partage l'objectif du gouvernement du Québec de créer un réseau d'aires protégées destinées à préserver la biodiversité. Nous comprenons la nécessité de combler les carences en matière de protection de nos écosystèmes et de nos habitats. Nous vous proposons de réaliser cet objectif au Bas-Saint-Laurent en prenant en compte notre réalité. Le Bas-Saint-Laurent s'est engagé au début des années 1970 dans un vaste chantier d'aménagement forestier et faunique. Pourquoi ne pas mettre à profit cette expertise pour innover dans la mise en place des aires protégées destinées à combler les carences.

Roger Robitaille, ing.f.
Expert-conseil et coordonnateur
RÉSEAU FORÊT-BOIS-MATÉRIAUX DE TÉMISCOUATA